



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

enseignants

Question écrite n° 115180

Texte de la question

M. Jacques Desallangre attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative sur l'insuffisance de recrutement d'enseignants d'EPS en France et dans l'Aisne en particulier. Cette pénurie d'enseignants titulaires conduit le ministère à mener une politique de précarisation. Les 350 postes de titulaires seront probablement pourvus en partie par des remplaçants qui de fait ne pourront plus remplir leur fonction puisqu'ils seront fixés sur un emploi. Il est également envisageable que le ministère remplace ces derniers par des personnels précaires sous contrat ou des vacataires. Dans l'Aisne, le nombre de remplaçants a été divisé par deux en quatre ans ; cela oblige ainsi les services académiques à jongler avec la pénurie. Il lui demande à Monsieur le Ministre de bien vouloir lui confirmer que l'éducation physique et sportive reste un enseignement obligatoire et fondamental pour le bon développement de nos enfants. En conséquence, il souhaite qu'il augmente le volume de recrutement admis au concours dès cette année.

Texte de la réponse

Le recrutement des enseignants du second degré s'effectue dans le cadre de concours nationaux dont les volumes sont déterminés annuellement dans le respect des emplois votés en loi de finances. Ces volumes sont fonction de plusieurs facteurs tels que le nombre de départs en retraite, les prévisions d'effectifs d'élèves ainsi que les éventuelles réformes pédagogiques. Pour la session 2011, compte tenu notamment de l'évolution des départs en retraite et du vivier de candidats, le nombre de postes en éducation physique et sportive a été fixé à 726 postes soit une progression de 19 %. Cette augmentation est particulièrement significative, dans un contexte de resserrement du volume des recrutements, de l'effort important du ministère de l'éducation nationale pour cette discipline. En ce qui concerne l'académie d'Amiens, les travaux de préparation de la rentrée scolaire 2011 en matière de gestion prévisionnelle ont permis, après dialogue avec l'académie, l'affectation de 20 enseignants d'EPS (titulaires et stagiaires). Pour la session 2012, la détermination des postes ouverts en EPS sera, à nouveau, en augmentation de 8 % portant les recrutements possibles à hauteur de 785.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Desallangre](#)

Circonscription : Aisne (4^e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 115180

Rubrique : Éducation physique et sportive

Ministère interrogé : Éducation nationale, jeunesse et vie associative

Ministère attributaire : Éducation nationale, jeunesse et vie associative

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 juillet 2011, page 7969

Réponse publiée le : 11 octobre 2011, page 10839